



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

politique de la défense

Question écrite n° 47326

Texte de la question

M. Jean-Pierre Kucheida attire l'attention de M. le ministre de la défense sur la réduction des effectifs militaires français présents en Côte d'Ivoire. La France compte 1 800 soldats en Côte d'Ivoire, constituant la force Licorne. Or le Gouvernement a décidé de réduire les effectifs de moitié au motif que les enjeux sécuritaires auraient perdu de leur intensité dans un contexte où les échéances électorales se font toujours attendre. Ce contexte n'est-il pas au contraire susceptible de s'envenimer et de générer de nouvelles poussées de violence comme l'actualité récente ivoirienne l'a encore démontré ? La décision de retrait des soldats français stationnés en Côte d'Ivoire intervient vraisemblablement pour renforcer les effectifs envoyés en Afghanistan. Cette décision emporte de lourdes conséquences pour les hommes qui vont être remobilisés en Afghanistan. À l'instar de la situation irakienne, et près de huit ans après le début de la guerre, les troupes américaines et alliées sont de plus en plus souvent perçues comme une armée d'occupation. L'enlisement de la réponse militaire indique, par ailleurs, qu'elle ne peut plus être la seule perspective de solution pour l'Afghanistan. Or le renforcement des effectifs militaires français est un signe qui suggère que la France n'a pas perçu la complexité des attentes de la population civile et l'évolution des enjeux de la campagne menée en Afghanistan. Enfin, le retrait des troupes françaises de la Côte d'Ivoire met également en péril les équilibres régionaux en Afrique de l'ouest d'autant que l'apaisement fut difficile à gagner et à maintenir. En conséquence, il lui demande de revenir sur les nouvelles orientations de l'engagement militaire français qui menacent les progrès obtenus sur des théâtres d'opération encore fragiles, sans pouvoir garantir ceux attendus du renforcement de la présence française en Afghanistan.

Texte de la réponse

La mission principale des forces armées françaises déployées en Côte d'Ivoire dans le cadre de l'opération Licorne est de soutenir l'opération de maintien de la paix ONUCI (opération des Nations unies en Côte d'Ivoire). Si des poussées de violence localisées restent possibles en Côte d'Ivoire, un embrasement généralisé, qui seul justifiait le maintien de moyens militaires importants dans ce pays, paraît exclu. Tenant compte de l'amélioration de la situation sécuritaire en Côte d'Ivoire, la résolution 1865 du 27 janvier 2009 du Conseil de sécurité de l'Organisation des Nations unies prévoit une réduction des effectifs de l'ONUCI. La France reste en mesure de déployer rapidement des renforts importants venus de métropole ou de son dispositif pré-positionné en Afrique, si la situation sécuritaire l'imposait. Pour autant, le dispositif militaire français en Côte d'Ivoire n'a pas vocation à garantir les équilibres régionaux. Il agit dans ce pays dans le cadre d'un mandat fixé par l'ONU qui limite son action à ce territoire. La France maintient au Sénégal un dispositif pré-positionné dont l'une des missions est d'intervenir dans la sous-région ouest-africaine, sous l'autorité du général commandant les forces. Il dispose d'un état-major capable de suivre la situation dans les pays de sa zone de responsabilité, correspondant aux nations de la Communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et à la Mauritanie. Le désengagement de moyens militaires sur un théâtre d'opérations ne préfigure pas nécessairement le transfert des capacités libérées vers un autre dispositif. Chaque théâtre répond à une logique d'engagement ou de renforcement propre. En l'occurrence, l'adaptation du dispositif militaire français en Afghanistan se fait de façon continue, en fonction notamment de l'évolution de la situation sécuritaire et des menaces, des enseignements

tirés de chaque situation sur le terrain et des contraintes imposées par les autorités afghanes. Ces évolutions s'inscrivent dans le cadre d'une approche globale. Le renforcement du dispositif français en Afghanistan, au cours du deuxième semestre 2008, répondait à cette logique, tirant notamment les enseignements des événements tragiques du mois d'août 2008. Il a été mis en oeuvre dans les semaines qui ont suivi, bien avant le désengagement d'autres théâtres, débattu au Parlement en janvier 2009. De même, la nomination par le Président de la République, en mars 2009, d'un représentant spécial de la France pour l'Afghanistan et le Pakistan et les travaux engagés sur place (aide à la formation de la police et à la reconstruction) illustrent parfaitement cette approche globale par notre pays de la crise que traverse l'Afghanistan.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Pierre Kucheida](#)

Circonscription : Pas-de-Calais (12^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 47326

Rubrique : Défense

Ministère interrogé : Défense

Ministère attributaire : Défense

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 28 avril 2009, page 3967

Réponse publiée le : 30 juin 2009, page 6461